



Indivision- vente forcee quelle est la procedure?

Par **elie28**, le **08/06/2015** à **13:19**

Bonjour,

nous ne trouvons pas de solution pr l appartement acheté 50/50 avec mon ex.

Une solution amiable ne peut se faire, on n est pascd accord, il ne veut pas vendre, j ai entendu parler que je pouvais exiger la vente , quelle est la procedure? Je dois passer en 1er chez notaire ou direct tribunal?

Quelles st les differentes etapes? Si vous l avez fait, quelle est votre experience?

Merci

Par **domat**, le **08/06/2015** à **14:31**

bjr,

seul un juge saisi, peut autoriser la vente d'un bien indivis malgré l'opposition ou le silence d'un indivisaire.

mais il faut des arguments pour convaincre le juge, et vous devez d'abord prendre un avocat.
cdt

Par **elie28**, le **09/06/2015** à **23:00**

Bonsoir, probleme internet. Je suis dans une situation pas facile. Je suis ok pr ceder ma part mais lui n a pas la capacite a rembourser le credit seul. Il me parle de faire racheter le credit via un autre organisme mais ne fait aucune demarche. Je refuse de quitter l appart si une solution par rapport au credit n est pas trouve. Et je ne veux pas partir tt en restant solidaire financierement. Je pense que la vente forcee reste une solution pour me sortir de cette situation. Il ne veut pas vendre , la cohabitation est difficile , je ne vois pas ce que je peux faire d autre

Par **domat**, le **09/06/2015** à **23:21**

saisir un juge pour autoriser la vente.